

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération	Qui ont pris part au vote
13	13	7	11

DE LA COMMUNE DE BUSSY en OTHE

Séance du 19 octobre 2023

Convocation
11/10/2023
Date d'affichage
11/10/2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf octobre

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine DECUYPER, Maire.

Les membres du Conseil Municipal présents : S. GREMY, B. DOMINIQUE-WEBER DA CONCEICAO, W. COLAS, E. TRESCARTES, C. GREGOIRE, F. EUSTACHE

Absents ayant donné pouvoir : H. CAPPELLAZZI à C. DECUYPER, C. BLARDAT-KATOUI à B. DOMINIQUE-WEBER DA CONCEICAO, P. LAMY BOYET à S. GREMY, C. GUILLAUME à E. TRESCARTES

Absent excusé : P. BARDEL

Absent : A. DEGUY

Secrétaire : S. GREMY

BAIL AVEC LA SOCIETE CELLNEX FRANCE INFRASTRUCTURES POUR LA LOCATION DE LA PARCELLE A N° 549 BOIS DES CENTAINES POUR L'INSTALLATION D'UNE STATION RELAIS DE RESEAU DE TELEPHONIE MOBILE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE la mise à disposition pour la société CELLNEX France INFRASTRUCTURES d'emplacements sur la parcelle cadastrée n° 549 section A Bois des Centaines Nord à Bussy-en-Othe afin d'y installer les équipements techniques de ses clients opérateurs et de pouvoir y accéder. L'emprise au sol est de 80 m2.

DECIDE que cette mise en place s'effectuera sur la base des conditions prévues au bail et à ses annexes jointes à la convocation.

DIT que La durée du bail est de douze ans (12 ans) renouvelable par tacite reconduction et que le loyer annuel est de quatre mille cinq cents Euros Net (4500€ Net).

Le Conseil Municipal mandate Mme Le Maire, Mme Catherine DECUYPER, pour finaliser et signer ledit bail, pour le compte de la commune de Bussy-En-Othe (89400).

Le Conseil Municipal autorise CELLNEX France INFRASTRUCTURES autorisations administratives nécessaires à la réalisation des travaux d'installation d'antennes-relais, objet de la présente résolution».

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

La Secrétaire
S. GREMY



Le Maire
Catherine DECUYPER

